

CELESTE DU MONTIER

CONTRAT DE SAILLIE - IAC - 2025

PFS - 1m45



S
a
i
s
o
n

d
e

m
o
n
t
e

2
0
2
5



ELEVAGE L'RIO

CHEVALIER

58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY

TEL : 06.23.45.34.05

EMAIL : MARIONMERIC@GMAIL.COM

JUMENT

Nom :

N° sire :

Pleine pour 2021 OUI NON

Date du terme

ACHETEUR

Dénom :

Nom :

Adresse :

CP Ville :

Tel :

Email :

Conditions de vente 2025 IAC :

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci dessus aux conditions suivantes :

- Une dose de 16 paillettes 150€ TTC (dont TVA 5,5%) payable à la signature du contrat . En cas de reliquat de paillettes , les paillettes sont propriétés de l'acheteur uniquement pour ses propres juments , seule un règlement sera demandé pour chaque poulain vivant et un nouveau contrat « reliquat » devra être envoyé pour un autre poulain.
- Les frais techniques 130€ TTC (dont TVA 5,5%) payable à la signature du contrat , obligatoire pour l'envoi de la semence.
- Un règlement de 350€ TTC (dont TVA 5,5%) payable à la naissance du produit viable .
En cas de poulain mort né ou non viable à la naissance la première fraction ne sera pas reportable.

Nom et adresse du centre de mise en place où envoyer les paillettes :

CP/Ville :

Tel :

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque du solde de la saillie. L'éleveur s'engage à aviser le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

La réservation est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du règlement

Fait en double exemplaire à :

Le :

Signature du Vendeur :

Signature de l'acheteur avec la mention lu et approuvé